



Accélérez le virage vers le soutien à domicile !

Au Québec, 95 % des personnes âgées vivent dans leur maison, leur appartement ou leur résidence privée. Sans un virage majeur vers le soutien à domicile, notre système de santé va droit dans le mur.

Par l'initiative « Chez moi pour la vie », le Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) propose au prochain gouvernement cinq solutions concrètes pour répondre aux besoins rapidement :



1. Bonifier le programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD) de 4,80 \$ par heure pour améliorer l'accès des aînés à faible revenu.
2. Inclure les soins d'assistance à la personne au PEFSAD.
3. Favoriser la complémentarité entre le réseau public et les entreprises d'économie sociale, pour utiliser efficacement les ressources humaines limitées.
4. Établir des plans d'action régionaux annuels et concertés pour développer l'offre de services.
5. Mettre fin à la règle du plus bas soumissionnaire et aux appels d'offres en soins à domicile.



Améliorer l'efficacité des services et la collaboration entre les partenaires

« Tout le monde parle de soutien à domicile, mais personne ne se parle ou ne se coordonne. Avec la pénurie de main-d'œuvre, il faut se doter de plans d'action annuels concertés entre le réseau public et les partenaires, tant à l'échelle nationale que régionale. Sans objectifs communs, nous avançons à l'aveugle et rarement dans la même direction », se désole monsieur Caron.

Une meilleure complémentarité entre le réseau public et les EÉSAD permettrait d'utiliser efficacement les ressources humaines limitées. Alors que les effectifs manquent partout, il faudrait pouvoir faire intervenir la bonne personne au bon moment. Les aides à domicile des EÉSAD ont déjà une excellente relation de confiance avec leurs usagers. Il faut tabler sur cette expertise pour leur permettre d'en faire plus, au lieu de multiplier les intervenants.

Pour faire une différence rapidement dans la vie des personnes, il faut se doter d'outils concrets pour identifier et combler les manques, et innover pour mieux répondre à des situations locales.

Reconnaître la valeur ajoutée de l'économie sociale

« Les EÉSAD sont les prestataires de soutien à domicile les plus importantes en dehors du réseau public. Alors que la place du privé en santé occupe le débat politique, il faut rappeler qu'il y a privé et privé. Les entreprises d'économie sociale sont exploitées à des fins non lucratives, pour et par les citoyens, et ça fait toute la différence », note J. Benoit Caron.

Le gouvernement a fait adopter le projet de loi 12 sur les achats publics responsables et locaux, mais sur le terrain, il y a loin de la parole aux actes. Les centres intégrés continuent de publier des appels d'offres dont le seul critère tangible est la règle du plus bas soumissionnaire. La protection des usagers, le confort et la bienveillance passent au second plan et on assiste à un mouvement de marchandisation des services aux aînés.

En mettant fin à la règle du plus bas soumissionnaire et aux appels d'offres en soins à domicile, la relation de partenariat et de confiance qu'ont développée les EÉSAD depuis 25 ans serait protégée autant que l'intérêt des usagers.

Investir, économiser et prévenir

Force est de constater que malgré des investissements supplémentaires par le gouvernement durant les dernières années, les défis du réseau public nécessiteront des ressources financières considérables afin de combler les besoins en soutien à domicile.

Nos investissements demeurent minimes lorsqu'on se compare à des pays européens. Selon l'OCDE, le Québec n'investirait que 17 % de son budget de soins de longue durée dans l'aide à domicile, comparativement à 73 % et 43 % respectivement au Danemark et en France.

Chaque dollar investi en soutien à domicile engendre des économies d'échelle dans le réseau public. Il faut rappeler que cet investissement permet d'agir en prévention, retardant l'apparition de maladies. Le soutien à domicile a donc intérêt à être inclus dans un continuum de soins de santé adapté à chaque usager, comme le préconise la gériatrie sociale.

En résumé, le Québec se trouve actuellement à la croisée des chemins en ce qui a trait aux services rendus aux aînés. « Chez moi pour la vie », c'est le souhait de millions de personnes qui veulent vivre et vieillir chez eux : il est plus que temps d'accélérer le virage vers le soutien à domicile.

Accélérez le virage vers le soutien à domicile !

Au Québec, 95 % des personnes âgées vivent dans leur maison, leur appartement ou leur résidence privée. Pourtant, le gouvernement leur consacre moins de 30 % des budgets dédiés aux aînés. Toutes les études démographiques démontrent que leur nombre va continuer d'augmenter rapidement et, sans un virage majeur vers le soutien à domicile, notre système de santé va droit dans le mur.

Grâce aux partenariats entre le réseau public, les entreprises d'économie sociale ainsi que les organismes communautaires, le Québec s'est doté des services de qualité en soutien à domicile, mais ils sont devenus très insuffisants dans un contexte d'inflation qui appauvrit les aînés et de pénurie de main-d'œuvre. Cette situation inédite exige le développement de nouvelles approches.

En période de campagne électorale, il faut aussi noter que le premier choix des aînés est toujours de vivre à la maison, le plus longtemps possible, tant que c'est possible. L'inquiétude est grande de devoir quitter son logement prématurément. Pour que le privilège des uns devienne un droit de tous, et que ce choix se vive dans le confort, la sécurité et la dignité, il s'avère urgent d'entamer une réflexion large et collaborative, culminant par l'adoption d'une nouvelle politique nationale et des mesures concrètes sur l'accessibilité et l'offre des services.

Un droit : choisir de vivre à la maison

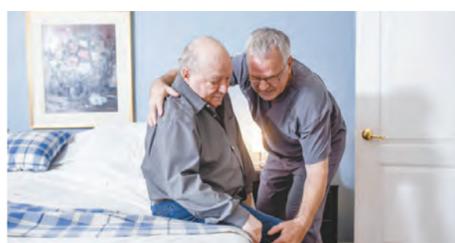
D'une part, un renversement du paradigme actuel, lequel favorise une culture du déménagement en résidence privée pour aînés (RPA) ou le recours hâtif à l'hébergement, s'impose. Pour faire son propre choix, chaque personne aînée, en perte d'autonomie ou ayant des limitations fonctionnelles doit, d'autre part, avoir réellement des ressources accessibles et la capacité financière de se les offrir.

Modèle d'ancrage dans les communautés à travers le Québec, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) demandent au prochain gouvernement d'accélérer ce virage souhaité par la population.

« Les services existent, les entreprises existent, mais les aînés n'ont pas les moyens de payer ce qui reste à leur charge et, donc, s'en privent. Les EÉSAD proposent des solutions qui constituent une véritable révolution par rapport à la situation actuelle, et qui sont applicables sans attendre les conclusions de la Commissaire à la Santé et au Bien-être qui n'interviendront que dans plusieurs années », selon J. Benoit Caron, directeur général du Réseau de coopération des EÉSAD.

Qu'est-ce qu'une EÉSAD ?

Les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) sont des coopératives et des OBNL exploités à des fins non lucratives, afin de prendre en charge collectivement des besoins non comblés par le réseau public. Présentes dans toutes les régions du Québec, elles emploient plus de 9 400 personnes formées et encadrées. Elles offrent plus de 7 millions d'heures de services à plus de 100 000 personnes, en services d'assistance personnelle, aide à la vie domestique et répit aux proches aidants.



Rendre les services à domicile accessibles à toutes et tous

Rappelons qu'aujourd'hui, en moyenne, un usager à faible revenu qui bénéficie du maximum de l'aide financière disponible ne peut se payer qu'une heure et six minutes de services par semaine. C'est évidemment trop peu en situation de perte d'autonomie. Pire, le nombre moyen d'heures de service reçues est le même pour les aînés de moins de 75 ans que pour ceux de 75 ans et plus. C'est la preuve que, faute de moyens, les aînés se privent d'augmenter les services alors que leurs besoins augmentent.

De plus, le récent rapport de la Vérificatrice générale a démontré hors de tout doute que les soins fournis par le réseau public ne sont pas à la hauteur des besoins. Les EÉSAD offrent d'ores et déjà des soins d'assistance personnelle en complément à ceux qui sont offerts gratuitement par le réseau de la santé, mais ces soins sont exclus de l'aide financière à l'heure actuelle.

Les EÉSAD estiment que bonifier le programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD) de 4,80 \$ par heure améliorerait nettement l'accès des aînés à faible revenu. De plus, il propose de permettre aux aînés à faible revenu d'obtenir des soins d'assistance personnelle à prix abordable par l'inclusion de ces soins au PEFSAD. Par cette simple modification, un 2^e bain par semaine ne serait plus un luxe réservé aux plus riches.